

Ni sur son projet de loi, ni sur les rythmes scolaires le ministre ne peut se targuer d'aucun consensus.

La FNEC FP FO avec la confédération Force Ouvrière demande une audience urgente au ministre de l'éducation nationale.

Loi d'orientation, rythmes scolaires...

Monsieur le Ministre, renoncez à vos projets !

Le lundi 12 novembre, le ministre a reçu les fédérations syndicales de l'Education nationale. Cette réunion était prévue pour débattre du dossier des rythmes scolaires et entendre une communication du ministre sur son projet de loi d'orientation.

Le ministre a présenté un avant-projet de loi écrit, remis aux fédérations puis repris en fin de séance. Il a ensuite abordé le dossier des rythmes scolaires.

Pour la FNEC FP-FO, c'était la première réunion avec le ministre depuis celles du 15 et 16 octobre où il avait communiqué aux organisations ses intentions concernant le projet de loi et les rythmes scolaires.

Contrairement aux engagements pris, ni la fédération, ni ses syndicats nationaux, n'ont pu rencontrer le Cabinet du ministre avant communication du projet de loi.

Ni le SNUDI-FO concernant les rythmes scolaires, ni le SNETAA-FO, syndicat majoritaire dans l'enseignement professionnel, concernant la carte des formations professionnelles, ni le SNFOLC sur le dossier de l'orientation scolaire, n'ont été reçus.

Le projet de loi d'orientation

Le ministre a indiqué que son projet était encore en cours d'examen interministériel et serait présenté en janvier au Conseil des ministres.

Le ministre a présenté tous les articles de son projet de loi (une quarantaine) et sollicité les organisations.

La FNEC FP-FO, pour sa part, a refusé de s'inscrire dans une logique d'amendements du projet ministériel, elle a exprimé son point de vue et ses revendications en toute indépendance.

Sur toutes les questions majeures, Vincent Peillon confirme toutes ses intentions, il confirme et renforce l'école du socle, pilier des contre réformes, il continue la mastérisation, il annonce l'abandon aux régions de l'orientation scolaire et de la carte des formations professionnelles.

□ Le socle commun de compétences est confirmé et aggravé (le terme même de «compétences» est inséré, partout où il était absent, dans le code de l'éducation). Le projet du ministre décide que la liaison école-collège, pièce maîtresse du socle, soit obligatoirement inscrite dans les projets d'établissement et d'école. Il envisage la création d'un conseil pédagogique commun et qu'un décret permette les dérogations aux statuts des personnels et aux programmes nationaux.

□ La carte des formations professionnelles sera arrêtée et pilotée par la région sur la base d'une convention rectorat-région. Le ministre a beau considérer avoir limité la demande très forte des régions, il se dispose à leur abandonner totalement la formation professionnelle initiale et les lycées professionnels. Force Ouvrière et la CGT s'y sont clairement opposés. Aucune réponse n'a été faite au SNETAA-FO sur ce qu'il resterait des diplômes nationaux avec cette régionalisation.

□ L'orientation scolaire et les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) sont transférés aux régions, les conseillers d'orientation psychologues (COP) verront leurs missions et obligations de service passer pour partie sous la tutelle des régions sur la base d'une convention rectorat-région. En séance le ministre a dû renoncer à tout consensus sur ce dossier, l'expression de la position intersyndicale SNES, FO, CGT, SUD ne laissant aucune place à sa

.../...

manoeuvre prétendant « garantir le statut et les missions » dans les conventions rectorat-région. Le ministre devra prendre ses responsabilités. Il s'est engagé à recevoir les représentants de l'intersyndicale (SNES, FO, CGT, SUD) des COP.

□ Le ministre décide d'inscrire dans la loi les contrats d'objectifs tripartites (établissement, collectivités, rectorat) pour le second degré et les plans éducatifs locaux pour le 1er degré. Il s'agit clairement d'aller à la territorialisation de l'éducation nationale.

□ Par ailleurs, le ministre veut substituer aux cours d'enseignement artistique, des « parcours d'éducation artistique et culturelle » fondés sur un partenariat avec les collectivités locales et les associations. De même il inscrit dans sa loi la possibilité pour les régions de mettre les locaux scolaires à disposition des entreprises ou d'organismes de formation.

La FNEC FP FO a de nouveau demandé au ministre de renoncer à ses intentions maintenant confirmées dans la rédaction de son projet de loi.

Les rythmes scolaires

Le ministre maintient sa volonté de mettre en œuvre sa réforme à la rentrée 2013 et veut une décision au plus tard fin novembre.

Le ministre a présenté une nouvelle proposition : 24 heures de classe (4 journées de 5h 15 plus 3 heures le mercredi). Le ministre soumet à la discussion les 3 heures annualisées au delà de la 24ème heure pour l'aide personnalisée et les animations pédagogiques. Il veut constituer un groupe de travail dans lequel il demande aux organisations syndicales de faire des propositions. Il envisage un cadrage national et une déclinaison locale. Le ministre n'a répondu à aucune question sur la perte de rémunération des personnels liée à une demi-journée de travail supplémentaire. Il n'a pas non plus répondu sur l'organisation des études surveillées après la classe. Pour Force Ouvrière, il est hors de question de faire des propositions au ministre pour faire avancer sa réforme dont les personnels ne sont pas demandeurs. Force Ouvrière participera aux négociations qui vont se poursuivre et y défendra revendications et statut.

Ni sur son projet de loi, ni sur les rythmes scolaires, en dépit de tous ses efforts de communication et malgré la « bonne volonté » de certaines organisations syndicales, le ministre ne peut se targuer d'aucun consensus. Les revendications des personnels en matière de salaire, en matière de conditions de travail, en matière de statut sont contradictoires à tous ses projets. C'est ce que Force Ouvrière a exprimé.

C'est en janvier que Vincent Peillon va présenter son projet au Conseil des ministres. Cette loi d'orientation et de programmation par la confirmation et l'aggravation de l'école du socle et de ses contre-réformes, par la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation appliquée à l'orientation et aux lycées professionnels constituerait un nouveau coup majeur porté au fonctionnement de l'école républicaine et au statut de fonctionnaire d'Etat de ses personnels. En maintenant ce projet, le ministre prendrait la responsabilité d'une fracture et d'un conflit avec les personnels.

La FNEC FP FO avec la confédération Force Ouvrière demande une audience urgente au ministre de l'éducation nationale. La FNEC FP FO s'adresse à tous ses syndicats à toutes ses sections, c'est maintenant qu'il faut préparer le rapport de force, c'est maintenant qu'il faut multiplier les réunions d'informations syndicales, informer les personnels, leur proposer pétitions et motions exigeant du ministre d'abandonner le socle commun de compétences et la territorialisation de l'éducation nationale.

Monsieur le Ministre, abandonnez vos projets !